

Administration postale espagnole en Andorre

Le tarif à 35 centimos de la carte postale simple du régime intérieur

Le 1^{er} janvier 1947, le tarif de la poste espagnole concernant la carte postale simple pour l'Espagne et les pays de l'UPAE passe à 35 centimos.

Ce tarif reste en vigueur jusqu'au vendredi 9 juillet 1954 au soir.

En Andorre, le tarif de la carte postale du 1^{er} janvier 1947 s'applique bien entendu au courrier transitant par les bureaux ouverts par la poste espagnole. Cependant, à la fin de la seconde guerre mondiale, les timbres des séries précédentes d'Andorre espagnol sont pratiquement tous épuisés. Seuls restent en stock les 45 et 60 centimos et les 4 et 10 pesetas.

Cet état de fait ne manque pas de poser d'importants problèmes de fonctionnement dans les bureaux de poste. Il est donc décidé d'importer officiellement en Andorre des timbres de la série courante espagnole au type Cid et au type Franco pour pallier le manque de figurines.

La mise en place du tarif de la carte postale à 35 centimos le 1^{er} janvier 1947 va induire une difficulté supplémentaire.

Il s'avère que la poste espagnole n'a pas vraiment anticipé ce changement de tarif et que seul un timbre à 35 centimos au type Juan de la Cierva émis en 1946 est disponible en Espagne. Ce timbre sera introduit et utilisé en Andorre.



Oblitération de Santa Coloma du 1^{er} janvier 1948

Aucune valeur à 35 centimos ne sera émise pour l'Andorre pendant toute la durée de validité du tarif conduisant à des compositions de timbres. Ce ne sera pas le cas en Espagne où les timbres suivants seront vendus :



1948



15 juin 1948



novembre 1951

Ces timbres ont également pu être introduits en Andorre au fur et à mesure de leur émission respective et se retrouver ainsi sur des cartes postales à destination de l'Espagne ou des pays de l'UPAE.

Mais les cartes postales rencontrées montrent que les usagers andorrans ont très largement préféré les affranchissements à 35 centimos suivants composés avec les valeurs vendues officiellement dans les bureaux de poste :



L'émission le 16 février 1948 d'une nouvelle série courante d'Andorre espagnol va changer la donne. En effet, un 20 centimos au type viguier et un 30 centimos au type blason d'Andorre vont permettre l'utilisation d'au moins un timbre national pour l'affranchissement des cartes postales.

Ainsi, le 30 centimos se retrouve en combinaison avec les timbres à 5 centimos espagnols en vente en Andorre ou introduits par les usagers. Les timbres de bienfaisance espagnols émis chaque année n'ayant pas d'utilisation postale, les combinaisons 30 centimos andorran + 5 centimos espagnol de bienfaisance sont illégales sur le courrier, mais ces affranchissements ont été exceptionnellement acceptés par la poste espagnole, y compris en Andorre.



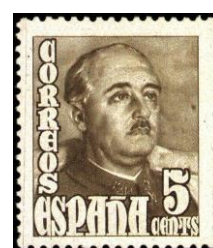
1937-1949



22 décembre 1946



22 décembre 1947



décembre 1948



22 décembre 1948



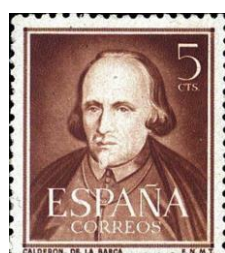
1er février 1949



22 décembre 1949



22 décembre 1950



1er août 1951



1er octobre 1951



1er octobre 1953

Le 20 centimos, quant à lui, se retrouve en combinaison avec les timbres à 15 centimos espagnols en vente en Andorre ou introduits par les usagers.



Par la suite, un 5 centimos et un 10 centimos au type edelweiss accompagnés d'un 25 centimos au type Viguié sont émis le 8 janvier 1953. Ces timbres vont permettre des affranchissements spécifiquement andorrans : 30 cts + 5cts et 25 cts + 10 cts.

Le tarif surtaxé à 40 centimos peut être composé, quant à lui, par l'apposition d'une paire du 20 centimos Viguié (affranchissement andorran) ou du timbre à 30 centimos au type blason accompagné d'un des timbres à 10 centimos espagnols disponible en vente officiellement en Andorre ou introduits par les usagers. Les combinaisons 30 centimos andorran + 10 centimos espagnol de bienfaisance sont illégales sur le courrier, mais ces affranchissements ont été exceptionnellement acceptés par la poste espagnole, y compris en Andorre.



Par la suite, le 10 centimos andorran au type edelweiss émis le 8 janvier 1953 va permettre, en combinaison avec le 30 centimos blason d'Andorre, un affranchissement spécifiquement andorran.

Deux surtaxes obligatoires de 5 centimos chacune ont cours pendant cette longue période, une surtaxe destinée à lutter contre la tuberculose et une en faveur des enfants étrangers. Vous trouverez ci-après un tableau récapitulant les différentes périodes avec et sans surtaxe obligatoire.

Surtaxe antituberculeuse		Surtaxe pour les enfants étrangers	
du	au	Tarif applicable	
		35 centimos	40 centimos
1 ^{er} janvier 1947	3 janvier 1947		X
4 janvier 1947	21 décembre 1947	X	
22 décembre 1947	3 janvier 1948		X
4 janvier 1948	21 décembre 1948	X	
22 décembre 1948	3 janvier 1949		X
4 janvier 1949	31 janvier 1949	X	
1 ^{er} février 1949	19 décembre 1949		X
20 décembre 1949	21 décembre 1949	X	
22 décembre 1949	3 janvier 1950		X
4 janvier 1950	21 décembre 1950	X	
22 décembre 1950	30 avril 1951		X
1 ^{er} mai 1951	30 septembre 1951	X	
1 ^{er} octobre 1951	30 avril 1952		X
1 ^{er} mai 1952	30 septembre 1952	X	
1 ^{er} octobre 1952	30 avril 1953		X
1 ^{er} mai 1953	30 septembre 1953	X	
1 ^{er} octobre 1953	30 avril 1954		X
1 ^{er} mai 1954	9 juillet 1954	X	

La matérialisation de ces surtaxes peut s'effectuer par l'apposition de timbres de bienfaisance espagnols ou par un complément d'affranchissement en timbres courants. Il faut noter que les timbres antituberculeux émis chaque année (sauf en 1952) n'ont pas de validité postale.

C'est le cas également du 5 centimos violet émis le 1er février 1949 chargé de représenter la surtaxe obligatoire concernant les frais de prise en charge par l'état espagnol d'enfants étrangers victimes du deuxième conflit mondial. Cependant, un arrêté du ministère des finances espagnol du 24 décembre 1949 autorise son utilisation postale jusqu'à épuisement des stocks à compter du 30 décembre 1949, date de parution dudit arrêté au bulletin officiel de l'Etat espagnol.

A ce stade de l'article, il me paraît opportun de revenir sur le choix des valeurs faciales de l'émission andorrane du 16 février 1948 et notamment sur l'absence d'un timbre à 35 centimos.

La mise en vente d'une nouvelle série courante, consécutive à l'épuisement des valeurs précédentes et au changement des tarifs postaux le 1^{er} janvier 1947, aurait dû conduire à l'émission d'un timbre pour la carte postale intérieure.

Le mystère reste entier quant au choix d'émettre un timbre d'une faciale de 1,35 Pesetas destiné à l'affranchissement des petits paquets au lieu d'un 35 centimos probablement bien plus utile au vu du volume des cartes postales envoyées en Espagne.

Sans compter que le tarif à 1,35 Pts aurait aisément pu être constitué dans ce cas par la combinaison 1 Pta + 35 cts.

Il est à noter, par ailleurs, qu'un certains nombres de dépendances postales espagnoles bénéficieront bien de l'émission d'un ou plusieurs 35 centimos pendant la période 1947-1954. Ce sera le cas pour Cabo Juby (1948), Ifni (1952 et 1954), le Maroc espagnol (1948, 1949, 1952 et 1953), le Sahara espagnol (1953) et Tanger (1949).

Vous trouverez ci-après quelques cartes postales illustrant dans la durée ce tarif postal. Pour ce faire, je vous propose de diviser cette longue période en trois parties.

Période du 1^{er} janvier 1947 au 15 février 1948

La première période court du 1^{er} janvier 1947 au 15 février 1948, veille de l'émission des 20 et 30 centimos andorrans. Elle voit la pénurie de timbres d'Andorre conduire à l'utilisation exclusive de timbres espagnols.



Carte postale du 5 août 1947 (25 cts Franco + 10 cts Cid) pour Barcelone
(hors période de surtaxe obligatoire)



Carte postale du 1^{er} sept. 1947 (20 cts Franco + 15 cts Cid) pour Barcelone
(hors période de surtaxe obligatoire)

(Collection particulière)

Période du 16 février 1948 au 7 janvier 1953

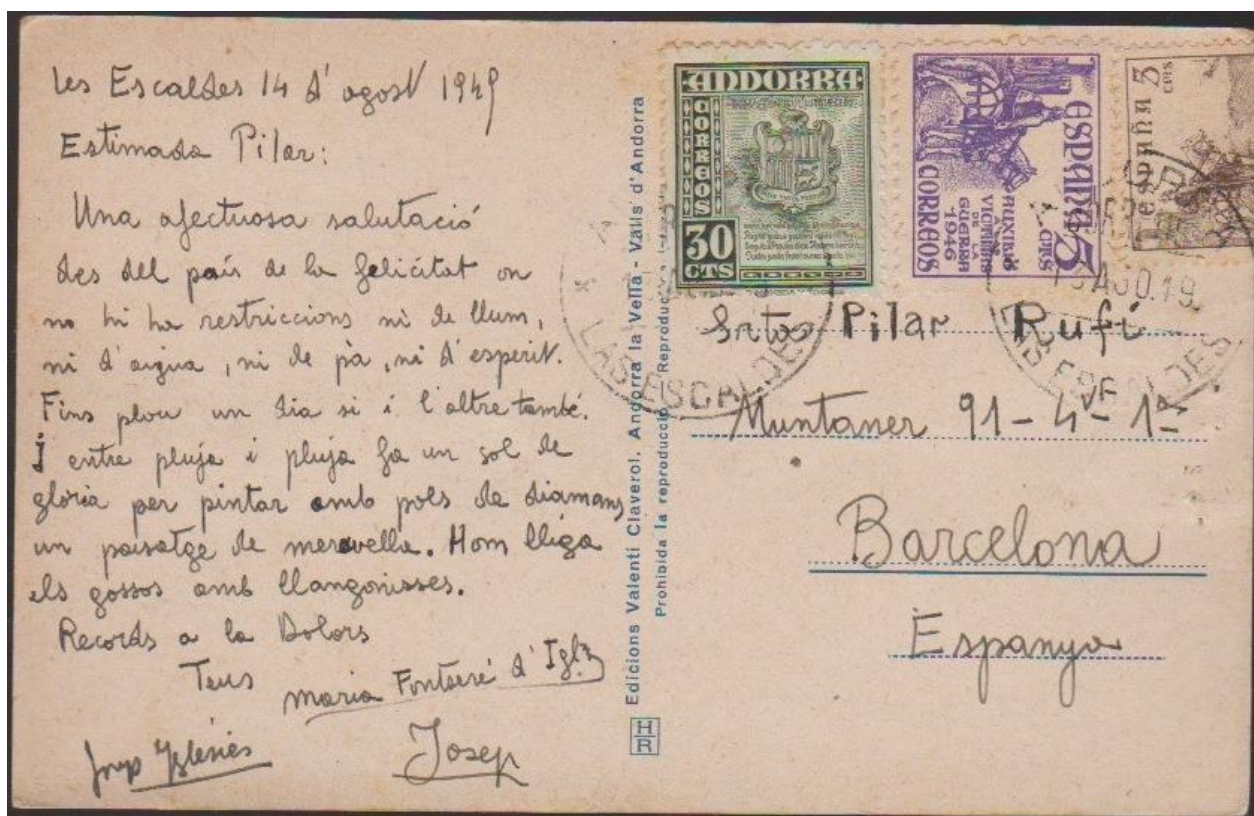
Cette période, la plus longue des trois, recouvre l'utilisation des 20 et 30 centimos andorrans accompagnés de timbres espagnols. A partir du début 1948, les affranchissements en timbres exclusivement espagnols se rencontrent encore mais sont plus rares.



Carte postale du 22 juillet 1949 avec affranchissement mixte
(30 cts blason + 5 cts Franco + 5 cts Cid violet) pour Barcelone

Le 5 cts Cid violet émis le 1^{er} février 1949 représente la surtaxe pour les enfants étrangers.

(Collection particulière)



Carte postale du 14 août 1949 avec affranchissement mixte
(30 cts blason + 5 cts Cid + 5 cts Cid violet) pour Barcelone
Le 5 cts Cid violet émis le 1er février 1949 représente la surtaxe pour les enfants étrangers.



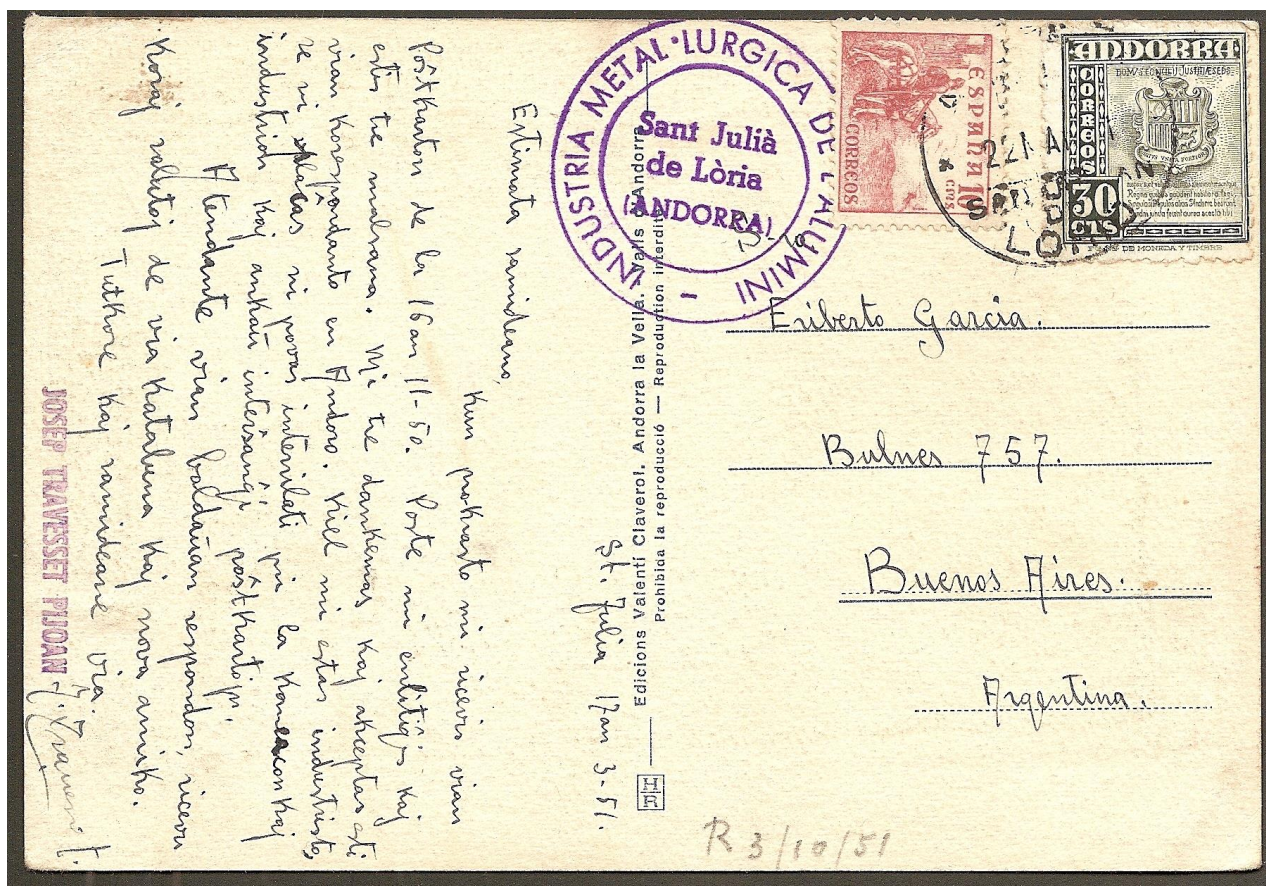
Carte postale du 9 avril 1950 (30 cts Blason + 5 cts Cid violet) pour Barcelone
(hors période de surtaxe obligatoire)
Utilisation du 5 cts violet comme timbre-poste ordinaire conformément
aux directives de l'arrêté du 24 décembre 1949



Carte postale du 17 avril 1950 affranchie avec le 35 centimos Hernan Cortes pour la Seu d'Urgell
(hors période de surtaxe obligatoire)
(Collection particulière)



Carte postale du 27 juillet 1950 avec affranchissement mixte (30 cts blason + 5 cts Franco)
pour Tarrasa (hors période de surtaxe obligatoire)



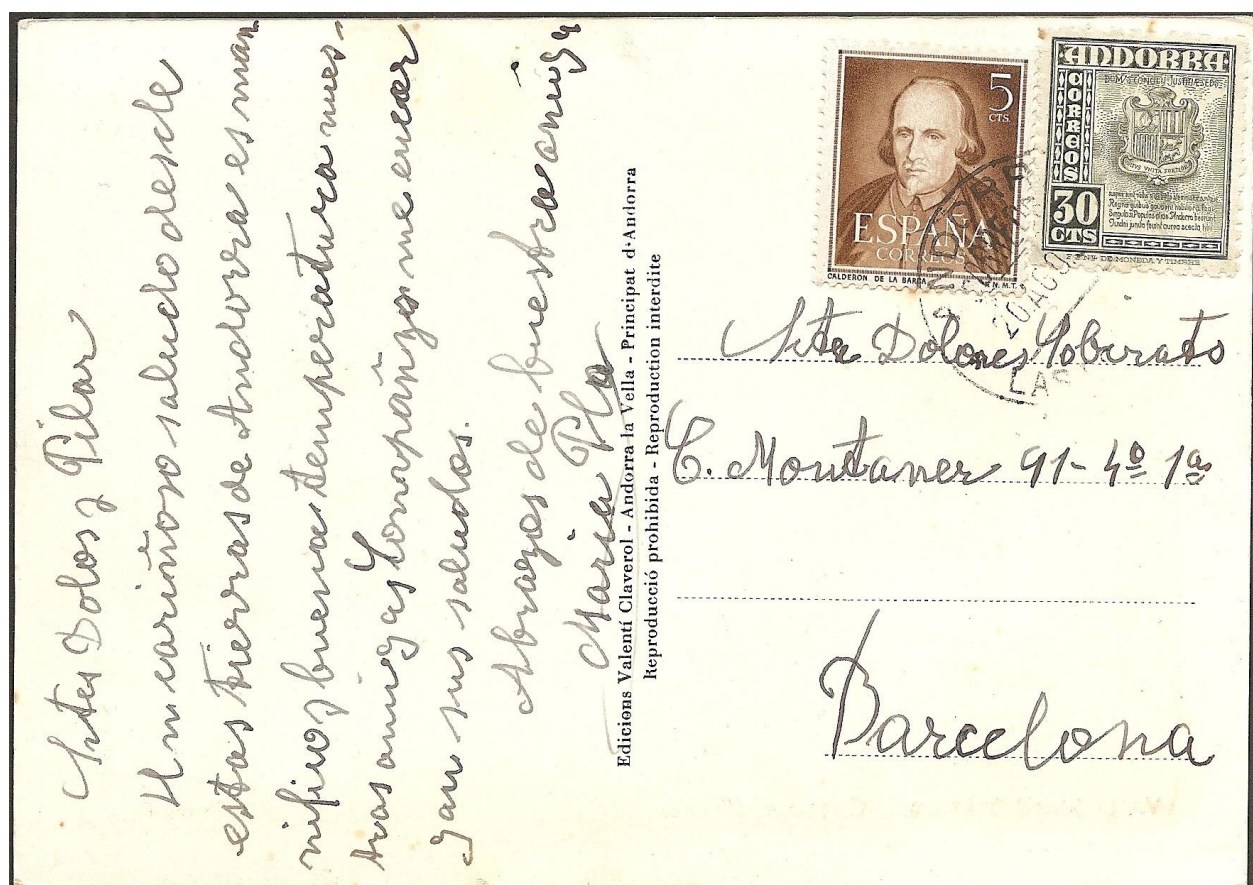
Carte postale du 22 mars 1951 avec affranchissement mixte
 (30 cts blason +10 cts Cid) pour Buenos Aires en Argentine - tarif UPAE
 (pendant la période de surtaxe antituberculeuse obligatoire de 5 cts)



Carte postale du 24 mars 1951 avec affranchissement andorran (2 x 20c Viguié) pour Barcelone
 (pendant la période de surtaxe antituberculeuse obligatoire de 5 cts)
 (Collection particulière)



Carte postale du 7 août 1951 avec affranchissement mixte (30 cts blason + 5 cts Cid) pour Alcañiz (hors période de surtaxe obligatoire)



Carte postale du 20 août 1952 avec affranchissement mixte (30 cts blason + 5 cts Calderon de la Barca) pour Barcelone (hors période de surtaxe obligatoire)

Période du 8 janvier 1953 au 9 juillet 1954

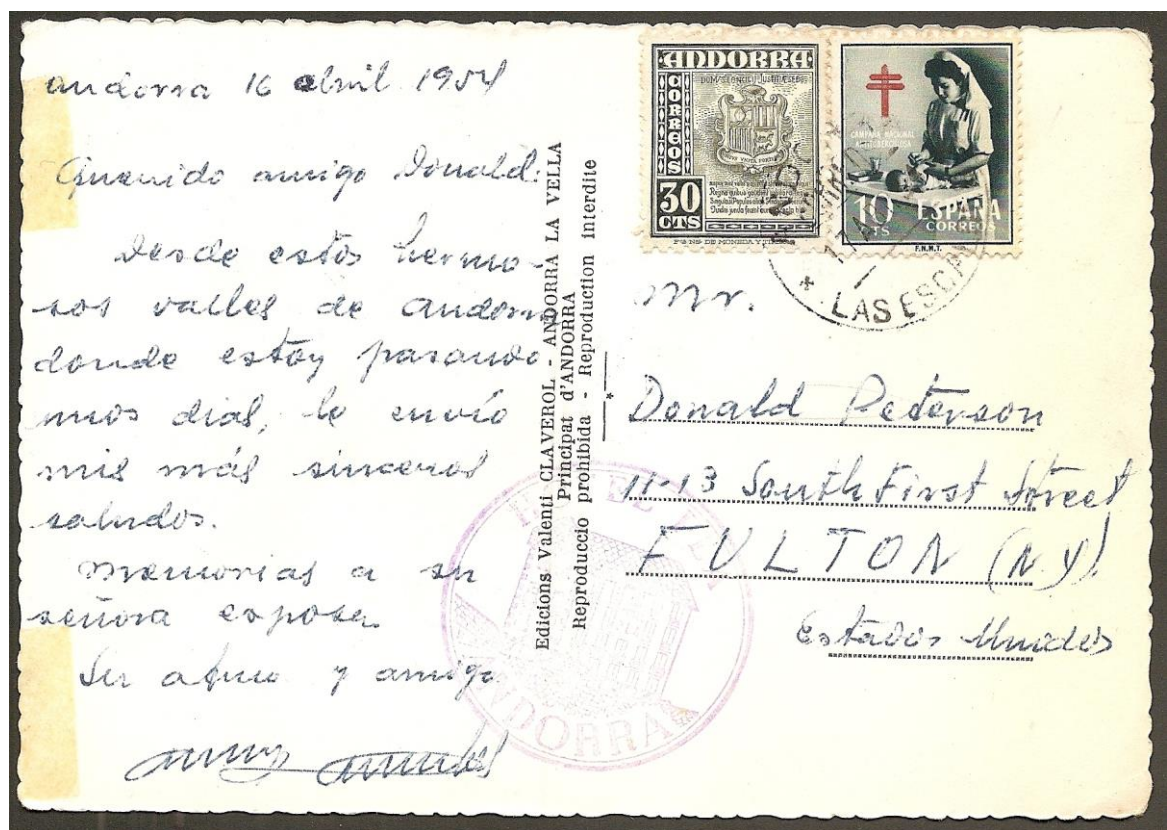
Cette période voit l'émission le 8 janvier 1953 des 5 et 10 centimos edelweiss et du 25 centimos Viguié qui permettent des affranchissements exclusivement andorrans.



Carte postale du 26 mai 1953 avec affranchissement andorran (30 cts blason + 5 cts edelweiss) pour Barcelone (hors période de surtaxe obligatoire)



Carte postale du 3 juin 1953 avec affranchissement andorran (25 cts viguié + 10 cts edelweiss) pour Santa Maria au Brésil – tarif UPAE (hors période de surtaxe obligatoire)



Carte postale du 16 avril 1954 avec affranchissement mixte (30 cts blason +10 cts antituberculeux) pour Fulton aux USA - tarif UPAE (pendant la période de surtaxe antituberculeuse obligatoire de 5 cts)
A noter, que le 10 cts est utilisé ici à tort comme un 10 cts de poste ordinaire.
(Affranchissement accepté exceptionnellement par le receveur des postes)



Carte postale du 29 avril 1954 avec affranchissement mixte (30 cts blason + 2 x 5 cts Cid) pour Manresa (pendant la période de surtaxe antituberculeuse obligatoire de 5 cts)

Le tarif postal du 10 juillet 1954 prévoit l'arrêt de toutes les surtaxes obligatoires sur le courrier.